

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Fondations partenariales**

---

**Annonce n° 915  
79 - Deux-Sèvres  
ASSOCIATIONS  
Créations**

Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres

**LE BAL PERDU.**

*Objet* : organisation d'événements sur le lieu dit La Baudouelle à Prailles, ateliers, conférences, séminaires, weekends, retraites 5 jours, festival autour du monde du bien-être (yoga, méditation, etc) et du monde des arts ; mise à disposition du lieu et de ses infrastructures, le Bal Perdu propose à des artistes et intervenants du monde du bien-être et du monde des Arts de les accueillir sur son lieu de création ; organisation, gestion, régie générale, accueil, communication, accompagnement des événements ; l'objet et les moyens d'actions de l'association Le Bal Perdu impliquent des activités économiques (code de commerce article L442-7) liées à un public demandant à l'association La Bal Perdu d'intervenir pour des événements quelque soit la formes, liées à des prestations matérielles et intellectuelles ; le Bal Perdu peut être à même de louer des matériels qu'il possède sans but lucratifs, dont le retour financier sera allouer au fonctionnement de l'association

*Siège social* : lieu-dit la Baudouelle, 79370 Prailles-la-Couarde.

*Site internet* : <http://www.letincelleyogaart.org>.

*Date de la déclaration* : 12 mars 2020.